

Politique de gestion des bénévoles

1. Contexte

La SACQ reconnaît l'importance du bénévolat pour son organisation. En effet, outre le support des ressources de la ville, son rayonnement et son succès s'appuient essentiellement sur le travail de l'ensemble des bénévoles, soit les membres du CA, différents responsables ou directeurs de dossiers, les bénévoles réguliers et occasionnels.

La SACQ et la Ville de Québec ont mis en place au cours des années certaines actions de reconnaissance pour les bénévoles, celles-ci ne sont pas toujours portées à la connaissance des membres.

Il est reconnu que les OSBL sont souvent subventionnés pour leurs opérations et qu'il est du devoir du CA d'être transparent dans la gestion des bénévoles et de ne pas se placer en conflit d'intérêts.

Par conséquent, il nous apparaît important d'actualiser et de faire connaître notre politique de gestion des bénévoles, c'est-à-dire de :

- Définir des orientations et des lignes directrices claires dans la gestion de ceux-ci.
- Établir des règles justes et équitables de gestion des bénévoles au sein de la SACQ et ce afin de :
- Reconnaître leurs grandes contributions, les remercier et les encourager à faire partie de cette équipe.
- Leur indiquer clairement, que leurs actions contribuent au bien-être de la société et de la communauté.

2 . Principes directeurs de la politique

Le bénévolat est avant tout un geste gratuit d'un citoyen pour contribuer à une cause pour donner au suivant et pour se réaliser personnellement. C'est une activité non rétribuée et librement choisie qui s'exerce en général au sein d'un OSBL comme la SACQ.

La SACQ reconnaît qu'un bénévole peut mettre beaucoup d'énergie dans la réalisation de ses mandats et qu'il peut encourir certains frais pour l'exercer. Il est donc de la responsabilité de la SACQ de compenser certaines dépenses et de reconnaître l'ampleur de certains dossiers.

La SACQ reconnaît l'importance d'offrir à ses membres bénévoles des opportunités de bénévolats en lien avec leurs intérêts et leurs compétences, des opportunités de travailler et de rencontrer d'autres artistes, ce qui nous croyons peuvent leur donner le goût de faire partie des bénévoles de la SACQ.

Afin de reconnaître et remercier le travail des bénévoles de la SACQ, des mesures et des actions seront prises à cet effet et seront une préoccupation constante du CA.

La politique et le programme de gestion des bénévoles s'appuient également sur les meilleures (ou bonnes) pratiques exercées par les organismes similaires ou équivalents à la nôtre. La SACQ se doit d'être dans la gestion de ses bénévoles à la hauteur de sa notoriété.

3. Éléments de la mise en application de la politique

3.1 Gestion des bénévoles

Un poste de responsable de la gestion des bénévoles a été créé afin :

- D'identifier de concert avec les responsables de dossiers les opportunités de bénévolats.
- De voir avec les membres leurs intérêts et compétences.
- De mettre les personnes en contact.
- De tenir à jour la liste des bénévoles.
- De développer un processus d'accueil et un document d'accueil des nouveaux membres afin de leur donner le goût d'être bénévoles.
- Mettre en valeur des actions des bénévoles en général.
- Faire des remerciements de groupe, personnalisés lors de tous les événements, et ce, dans le discours de la présidence et par courriel après l'événement, etc.
- Créer un volet bénévolat sur le site web de la SACQ.
- Prendre soin des bénévoles et à cet effet sensibiliser les responsables de dossier à l'importance de prendre soin de ceux-ci : accueil, anniversaire, les tenir informés, donner une description de leur mandat, les remercier.

3.2 Reconnaissances spéciales à l'ensemble des bénévoles

Certains gestes ou activités pourront être organisés spécialement pour les bénévoles.

Offrir à l'occasion à tous les bénévoles des activités auxquels ils seront invités tels que des conférences spéciales, des expositions spéciales.

Faire un tirage de congé de cotisation annuelle parmi tous les bénévoles à certaines occasions.

Faire un tirage de prix offerts par les différents partenaires.

Bénévole du mois présenté dans l'Infolettre.

3.3 Reconnaissance des responsables et des bénévoles réguliers de dossiers

Les bénévoles sont aux premières loges de l'information lorsqu'ils font partie de l'équipe responsable d'un dossier (exemple : exposition). De par cette position, ils ont un avantage lorsque vient le temps de s'inscrire à l'événement.

De plus, compte tenu du temps consacré à certains dossiers, la SACQ reconduit la pratique déjà mise en place au sein de la SACQ au niveau de certaines gratuités. Voici les exemples :

- Les responsables/directeurs de dossiers ne paient pas le coût d'entrée ou les frais d'inscription pour l'événement dont ils sont responsables (exemple : jeudis artistiques, expositions, ateliers libres payants tel le modèle vivant, symposium, etc.).
- Les bénévoles réguliers et constants d'un dossier, ceux qui exercent une fonction permanente tout au long de l'année, bénéficient également d'un avantage de gratuité (exemple : accueil aux jeudis artistiques).
- Reconnaissance de la ville de Québec, billets de spectacle pour les bénévoles réguliers et constants.
- Un congé de cotisation annuelle pour l'année suivante, si la situation financière le permet, aux bénévoles qui ont pris en charge de gros dossiers.